

Conférence transfrontalière

AMÉNAGER L'AIRE FONCTIONNELLE TRANSFRONTALIÈRE

4 novembre 2024 | Luxembourg-Kirchberg



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère du Logement et de
l'Aménagement du territoire

Département de l'aménagement
du territoire



MOTS D'ACCUEIL

- MARIE-JOSÉE VIDAL

Premier Conseiller de Gouvernement-Chef de cabinet au Ministère du Logement et de l'Aménagement du Territoire luxembourgeois

- CHRISTIAN WEIS

Bourgmestre d'Esch-sur-Alzette

- BRUNO TROMBINI

Conseiller départemental de Meurthe-et-Moselle





Robert WEALER

Chef de division – Division Stratégie et prospective territoriales Territoire au Ministère du Logement et de l'Aménagement du Territoire luxembourgeois

LUXEMBOURG IN TRANSITION ET PDAT

Des actes fondateurs d'un Grand Luxembourg ?
Une approche transfrontalière omniprésente



Conférence transfrontalière

Aménager l'aire fonctionnelle
transfrontalière

**Une approche résolument
transfrontalière ancrée dans le
PDAT**

Luxembourg, le 4 novembre 2024

Bob WEALER

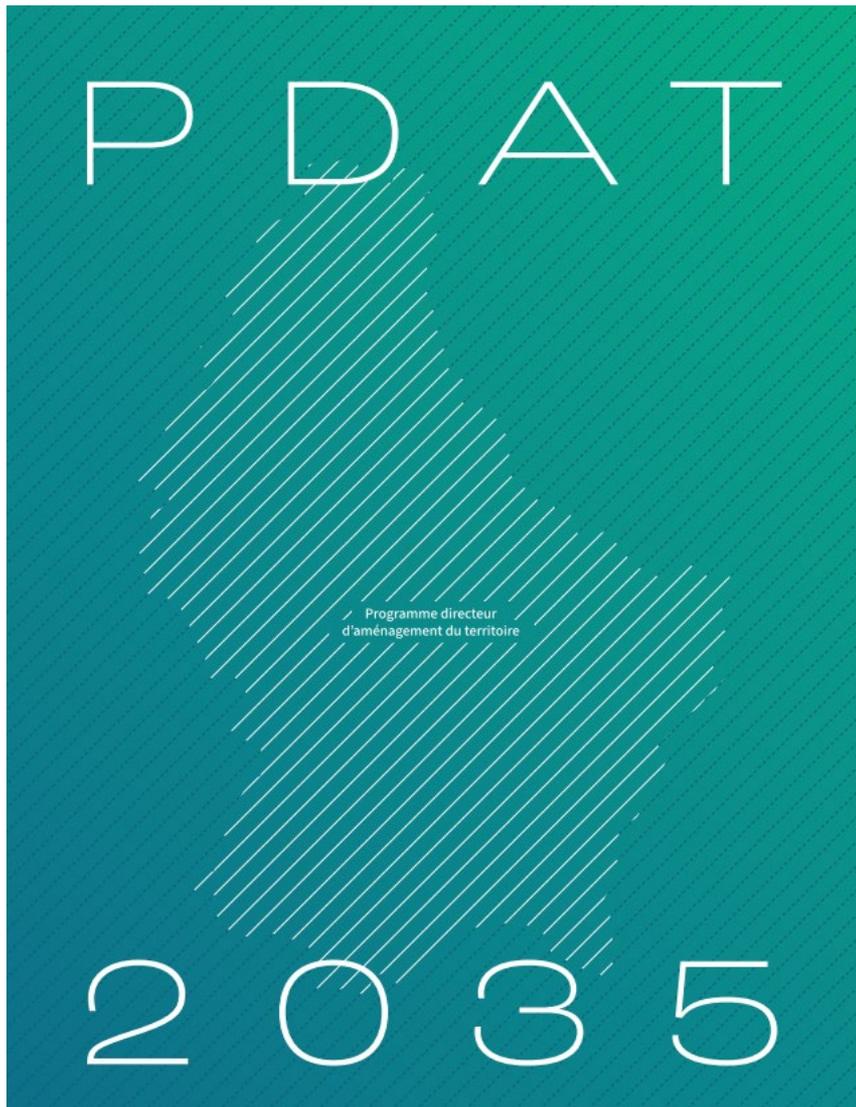
Chef de division « Stratégie et prospective territoriale »



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère du Logement et de
l'Aménagement du territoire

Département de l'aménagement
du territoire

Qu'est-ce que le Programme directeur d'aménagement du territoire ?



Le Programme directeur d'aménagement du territoire (PDAT) définit des orientations stratégiques et des objectifs politiques pour orienter le développement territorial du pays et pour accompagner les acteurs de la planification territoriale.

Le PDAT s'adresse principalement aux politiques sectorielles et aux communes.

Approuvé par le Gouvernement le 21 juin 2023



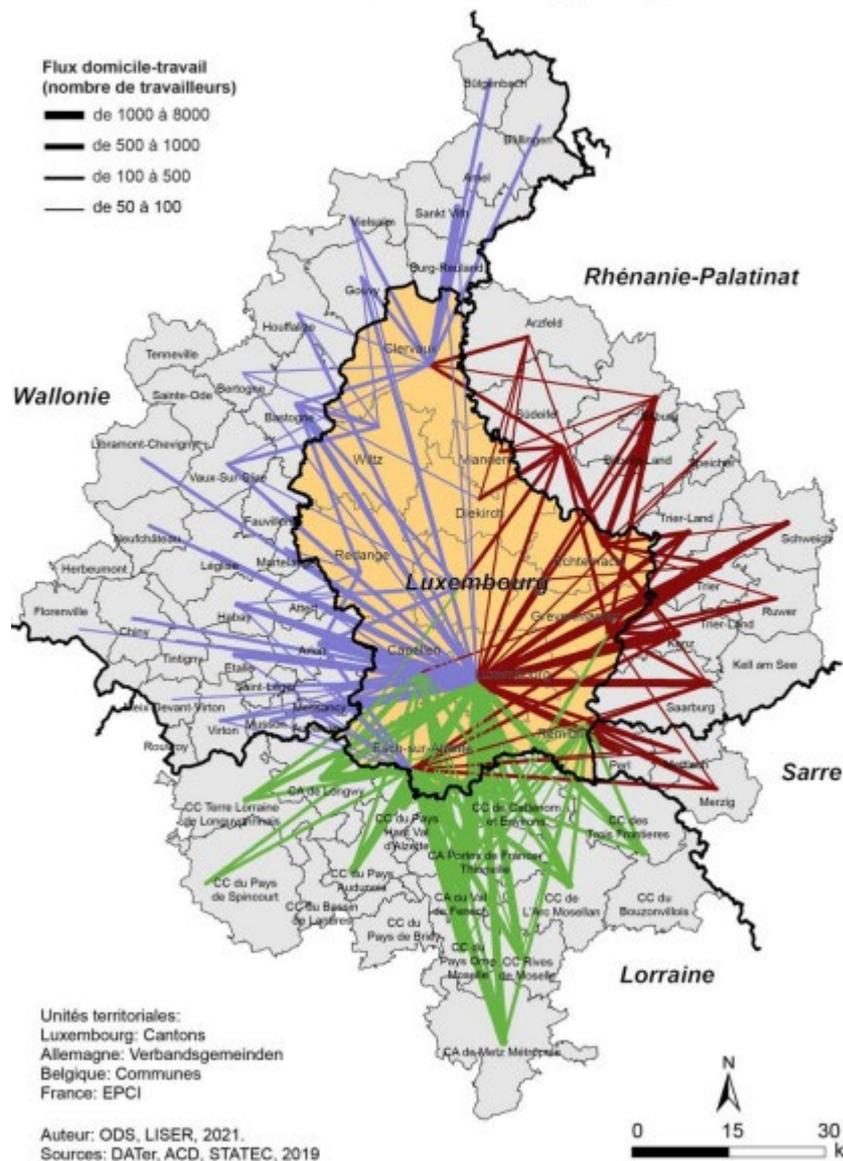
- Loi du 17 avril 2018 concernant l'aménagement du territoire :

Art. 8. Mise en œuvre [du PDAT]

- (1) Le programme directeur est **rendu opérationnel**, soit pour la totalité du territoire national, soit pour une partie déterminée seulement, **par les plans directeurs sectoriels ou par les plans d'occupation du sol**.
- (2) Le programme directeur **oriente les démarches et les décisions du Gouvernement et des communes**, y compris en matière d'élaboration des projets d'aménagement général, pour autant que sont visés les objectifs prévus à l'article 1er ainsi que les dispositions prévues à l'article 5, paragraphe 1.



Flux domicile - travail des actifs frontaliers vers le Luxembourg (2019)

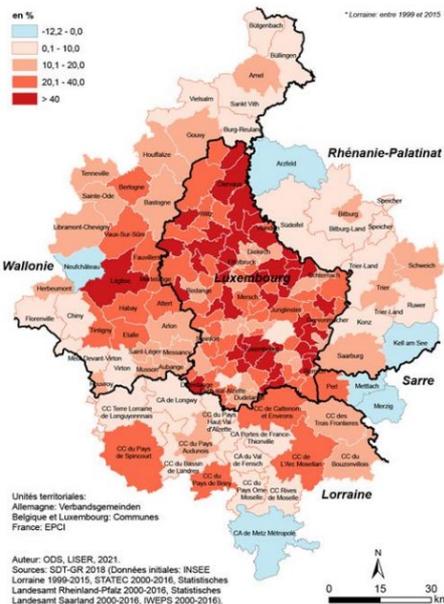


L'élaboration du diagnostic territorial en considération de la région fonctionnelle du Luxembourg et 2016*

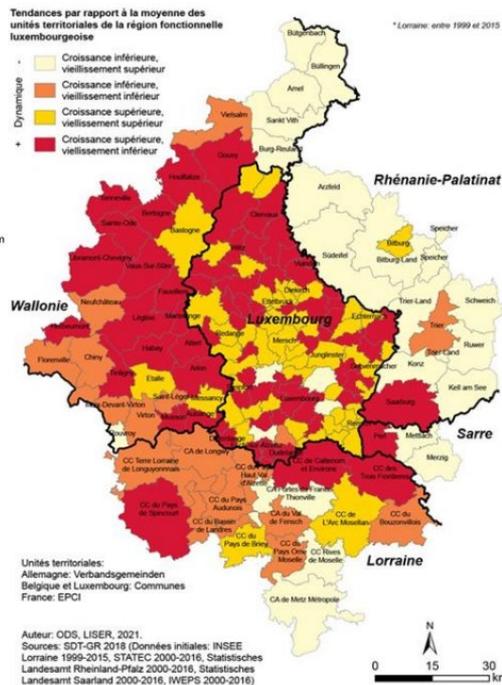


LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

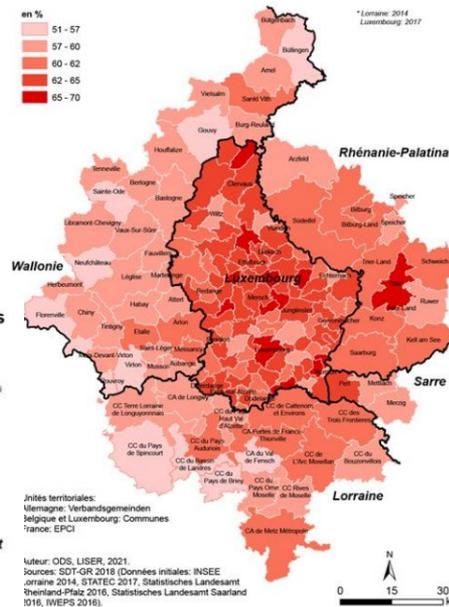
Evolution de la population entre 2000* et 2016* dans la région fonctionnelle luxembourgeoise



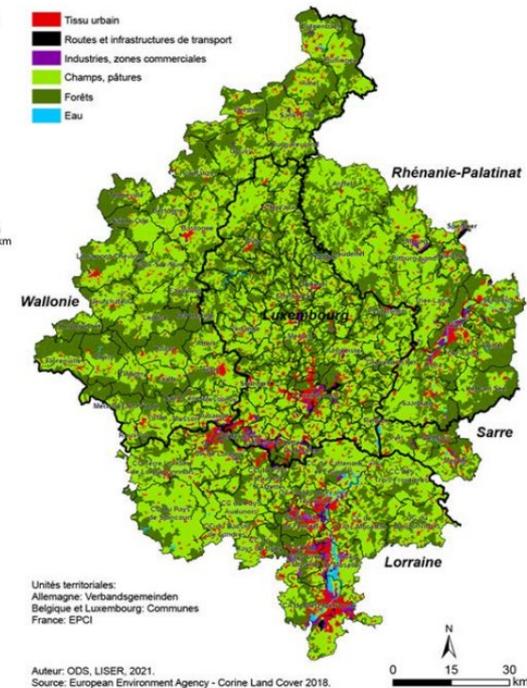
Typologie synthétique des tendances démographiques entre 2000* et 2016*



Taux des personnes en âge de travailler (20 à 64 ans) dans la région fonctionnelle luxembourgeoise (2016*)



Types d'occupation du sol dans la région fonctionnelle luxembourgeoise (2018)





LUXEMBOURG IN TRANSITION



VISIONS TERRITORIALES POUR LE FUTUR
DÉCARBONÉ ET RÉSILIENT D'UN
ESPACE TRANSFRONTALIER



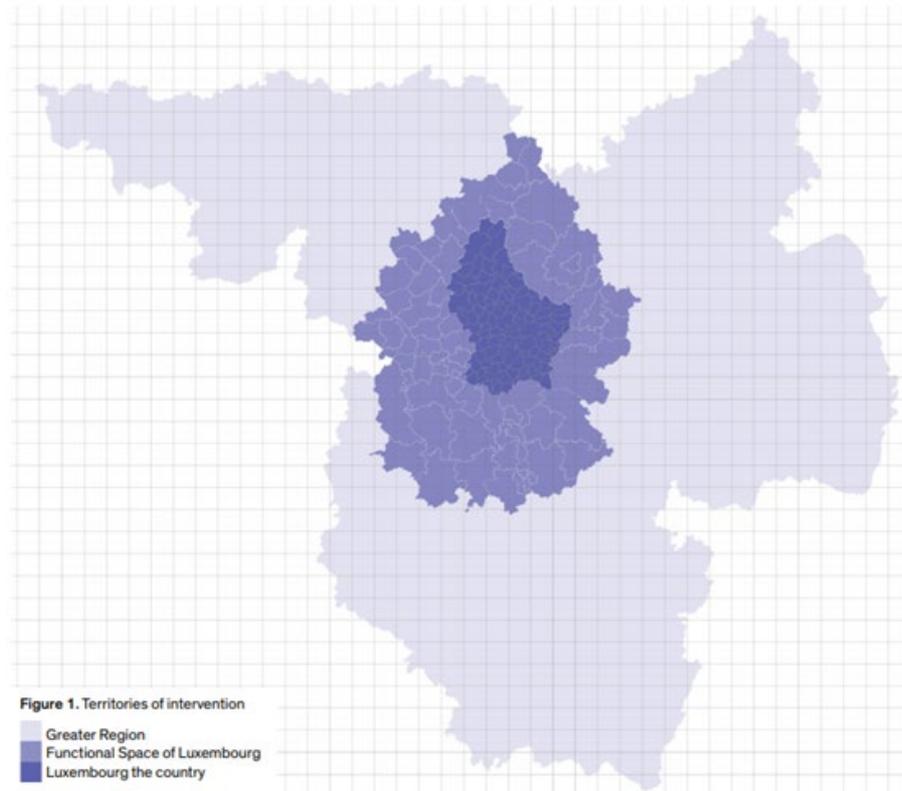


- 1) Définir une **vision territoriale** qui contribue à la réduction de notre empreinte écologique, c'est-à-dire
 - Atteindre les objectifs **zéro émissions carbone** à l'horizon 2050
 - Répondre au défi de la **réduction drastique du gaz à effet de serre** de nos émissions de CO₂ (l'objectif étant de rester en deçà des 1,5°C de réchauffement de la température moyenne globale) ainsi que celui de la **réduction de notre empreinte écologique**
 - *no land take* à l'horizon 2050

- 2) Concevoir une **nouvelle stratégie d'aménagement du territoire** et des instruments/concepts concrets promouvant le projet de **transition écologique**



Le périmètre d'étude





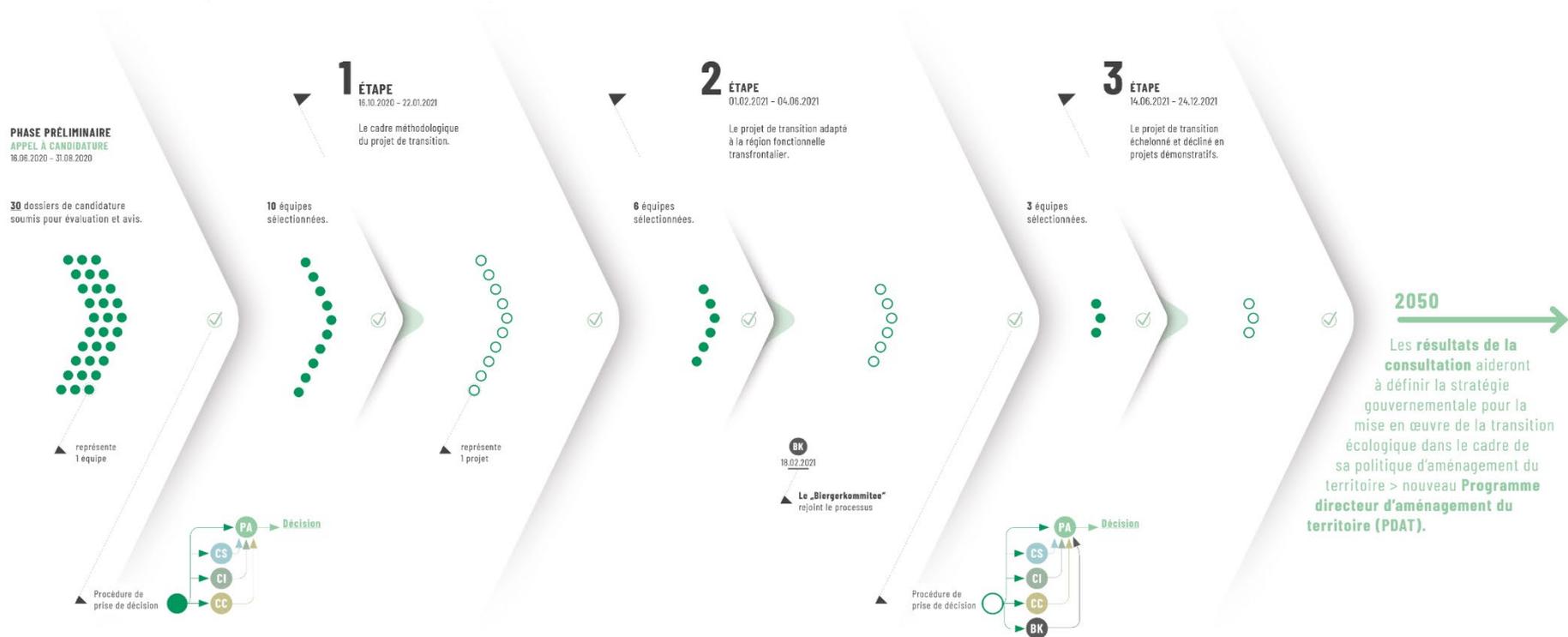
LUXEMBOURG IN
TRANSITION

Visions territoriales pour le futur décarboné et résilient de la région fonctionnelle luxembourgeoise.

Luxembourg in Transition

Est un appel à idées novatrices et concepts audacieux pour des futurs désirables et des idées concrètes d'actions afin d'accompagner l'action des décideurs pour les années à venir et de renforcer l'adhésion des citoyens au projet collectif d'une transformation profonde de leur mode de vie.

- CS** Comité scientifique - 15 membres luxembourgeois et internationaux - **Évaluation** des rapports des équipes.
- CC** Comité consultatif - 18 membres luxembourgeois et transfrontaliers - **Avis** sur les rapports des équipes.
- CI** Comité interministériel - 6 membres - **Analyse de l'évaluation et de l'avis**.
- BK** Biergerkomitee - 30 membres luxembourgeois et frontaliers - **Prise de position et suggestions** sur les projets des équipes.
- PA** Pouvoir adjudicateur - **Décisions finales** - Département de l'aménagement du territoire.





3 OBJECTIFS POLITIQUES POUR UN NOUVEAU MODÈLE DE DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL



- 1.** Concentrer le développement aux endroits les plus appropriés
- 2.** Réduire progressivement l'artificialisation et l'imperméabilisation du sol
- 3.** Renforcer la planification territoriale transfrontalière



01. FIR D'DYNAMIK AN DEN DIERFER A STIED SÉCHER ZE STELLEN.

Concentrer le développement aux endroits
les plus appropriés.

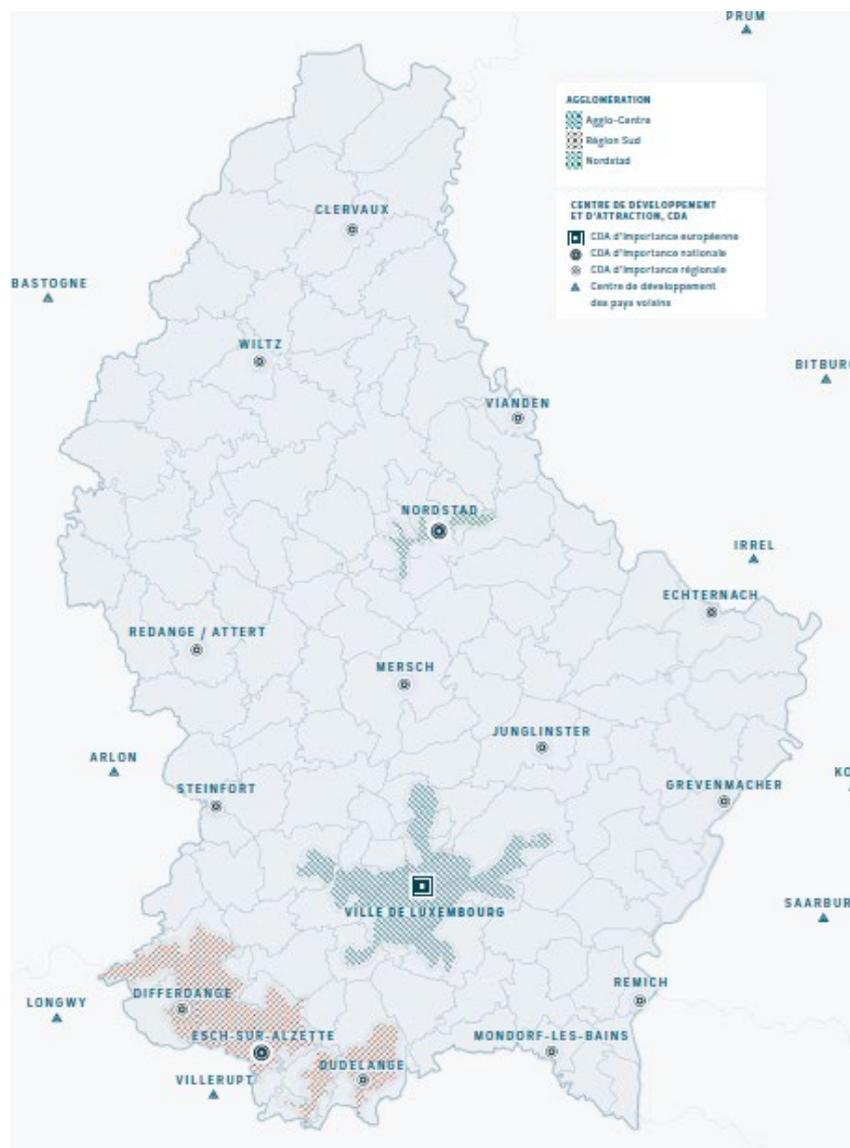
Firwat?

- Rapprocher les fonctions : habiter, travailler, s'éduquer, se divertir, ...
- Réduire les besoins en mobilité et surtout en transport individuel
- Profiter des services, équipements et infrastructures existants
- Favoriser la création et le maintien des services et commerces de proximité grâce à la présence des populations résidentes et actives
- Garantir la sécurité de planification (*Planungssicherheit*) en anticipant les besoins futurs en infrastructures et en en équipements publics
- Éviter les localités-dortoirs (*Schlafdierfer*)

Wéi?

- Développement polycentrique suivant l'armature urbaine
- Organisation de la mobilité en fonction des Centres de développement et d'attraction (CDA)
- Déconcentration concentrée des équipements et services publics suivant l'armature urbaine
- Densification adaptée des localités à caractère rural et urbain
- Création d'endroits réservés aux activités économiques peu ou pas compatibles avec un environnement d'habitat
- Investissements publics à impact territorial orientés en fonction de l'armature urbaine

Objectif politique 1 : Concentrer le développement aux endroits les plus appropriés



L'ARMATURE URBAINE

également appelée

LE SYSTÈME DES CENTRES DE DÉVELOPPEMENT ET D'ATTRACTION (CDA)



02. FIR ENG BEWOSST A NOHALTEG NOTZUNG VUN DEN NATIERLECHE RESSOURCË SUERGEN

Réduire progressivement l'artificialisation et
l'imperméabilisation du sol.

Firwat?

- Limiter l'étalement urbain et donc les besoins en mobilité
- Réduire les émissions de CO₂
- Limiter l'accroissement des dépenses liées aux réseaux (transport, énergie, canalisation, eau potable...)
- Limiter l'accentuation du réchauffement climatique
- Protéger les paysages et la biodiversité
- Limiter les risques d'inondation
- Préserver les terres agricoles nourricières
- Préserver un substrat capable d'absorber du CO₂
- Maintenir la cohésion sociale

Wéi?

- Régénération urbaine
- Reconversion des friches et des espaces urbanisés désaffectés existants et à venir (friches industrielles, commerciales ou pétrolières, stations-services, etc.)
- Orientation du développement vers l'intérieur des périmètres urbanisés
- Soutien à la rénovation et à la réhabilitation des bâtiments existants en lieu et place des constructions neuves pour profiter de l'énergie grise déjà dépensée et installée dans le parc immobilier actuel
- Renaturation d'espaces urbanisés désaffectés ayant vocation à rétablir des continuités d'espaces libres, verts, agricoles, horticoles ou forestiers.
- Reconversion des quartiers monofonctionnels existants en quartiers multifonctionnels



Objectif politique 2 : Réduction de l'artificialisation du sol

À l'horizon 2035

Réduire l'artificialisation à 0,25 hectare
par jour (90 ha par an) en 2035
avec une réduction continue à partir
de l'entrée en vigueur du PDAT

À l'horizon 2050

Tendre vers la zéro
artificialisation nette
du sol à partir de 2050



03. FIR D'ZESUMMELIEWE IWWERT D'GRENZEN EWECH ZE STÄERKEN.

Renforcer la planification territoriale
transfrontalière.

Firwat?

- Planification cohérente et complémentaire au sein des agglomérations et des aires fonctionnelles transfrontalières
- Renforcement du co-développement
- Continuité transfrontalière des réseaux vert, bleu et jaune
- Organisation concertée des équipements publics

Wéi?

- Renforcement de la concertation et systématisation de la consultation transfrontalière
- Stratégies de développement territorial à l'échelle des agglomérations transfrontalières
- Définition d'objectifs communs et partagés en matière d'artificialisation du sol à l'échelle transfrontalière

Objectif politique 3 : Renforcer la planification territoriale transfrontalière



Objectifs politiques à l'horizon 2035

Stratégies territoriales pour les différentes agglomérations transfrontalières

Consultation transfrontalière systématique pour les documents de planification

Projets pilotes de planification territoriale transfrontalière

Objectifs politiques à l'horizon 2050

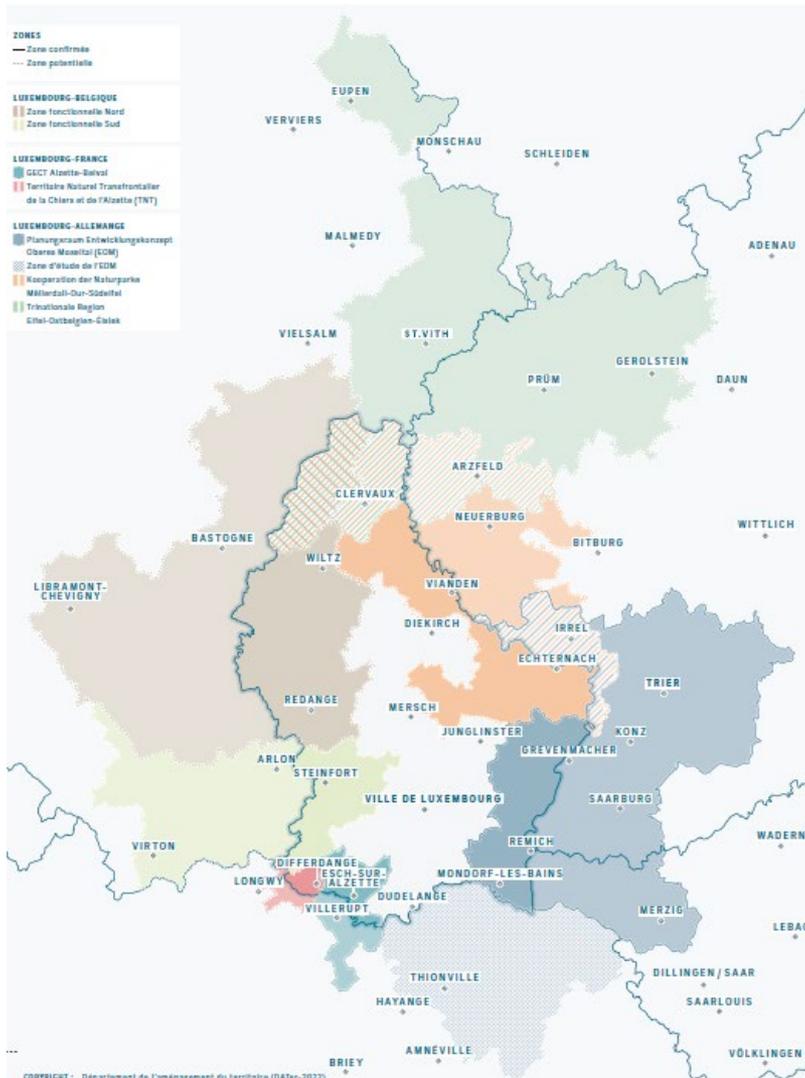
Gestion des disponibilités foncières et des ressources à l'échelle de l'aire transfrontalière

Objectifs de développement territorial communs à l'échelle transfrontalière

Objectif politique 3 : Renforcer la planification territoriale transfrontalière



ZONES FONCTIONNELLES TRANSFRONTALIÈRES DU LUXEMBOURG



Avec un montant de 50 millions d'euros le nouveau programme de coopération territoriale Interreg VI Grande Région (2021-2027) offre la possibilité de soutenir la réalisation de projets concrets dans des zones fonctionnelles transfrontalières. Ce soutien financier est prévu en vertu de l'objectif politique 5 - OP5 : une Grande Région plus proche de ses citoyens promouvant un développement intégré et durable dans les zones (locales) fonctionnelles transfrontalières. La carte « Zones fonctionnelles transfrontalières du Luxembourg » illustre les sept zones fonctionnelles transfrontalières en mesure d'être éligibles.



RENFORCER LA COOPERATION HORIZONTALE ET VERTICALE.

ANCERER LA PARTICIPATION CITOYENNE DANS LE PROCESSUS POLITIQUE.

- Mise en place d'une coordination intersectorielle au niveau national
- Observation territoriale à la base d'une approche commune et partagée des stratégies prospectives
- Mise en place de coopérations à l'échelle des bassins de vie et des périmètres fonctionnels, y compris transfrontaliers
- Participation citoyenne et co-création
- Accompagnement des acteurs de terrains



- Système d'information géographique pour la Grande Région



- MMUST (MMUST+ en cours de preparation)



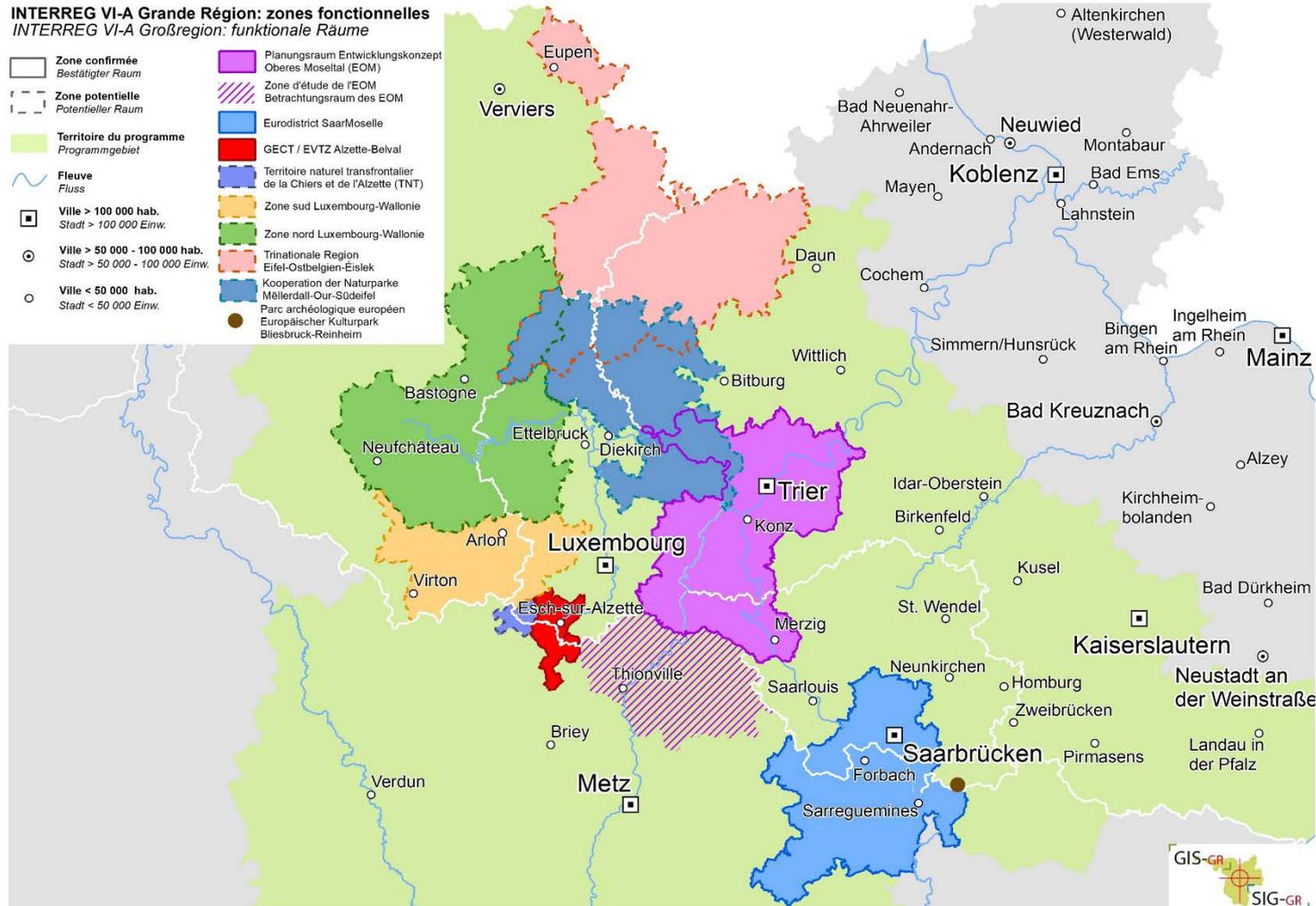
- Schéma stratégique de mobilité transfrontalière (SMOT)
- Projet Interreg “Observatoire transfrontalier du logement”
- Données communes permettant de développer des stratégies communes

Les zones fonctionnelles transfrontalières



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

INTERREG VI-A Grande Région: zones fonctionnelles INTERREG VI-A Großregion: funktionale Räume





- De nombreuses friches, notamment dans la région transfrontalière franco-luxembourgeoise
 - Crassier Terres Rouges
 - Metzschmelz
 - ...

- qu'il importe de développer à travers des stratégies de développement communes
 - dans le respect du ZAN et
 - dans une optique transfrontalière



Julien SCHMITZ

Directeur de l'AGAPE

AMÉNAGER LA RÉGION FONCTIONNELLE DE LUXEMBOURG

Éléments de l'AGAPE sur les limites du modèle

Programme Partenarial d'Activités 2024
Observatoires Transfrontalier & Planification

Conférence Transfrontalière :

Aménager la région fonctionnelle de Luxembourg

Éléments AGAPE sur les limites du modèle

4 Novembre 2024 – Luxembourg



LORRAINE NORD ET ZAN : NŒUD GORDIEN OU IMPOSSIBLE EQUATION?

- LE PDAT montre une trajectoire, un scénario qui permet de caler une stratégie d'aménagement du territoire
- 228.000 frontaliers en 2024
- 382.000 frontaliers en 2050
- +154.000 frontaliers
- + 80.000 (à minima) sur la Lorraine Nord
- Rôle de l'AGAPE : comment fait-on pour anticiper cela dans les documents d'urbanisme des collectivités de la Lorraine Nord ?

Le scénario retenu dans le PDAT concerne le scénario le plus haut (ou maximaliste) développé par le STATEC :

- croissance du PIB de 4,5 % (+ 80,90 % par rapport à 2017)
- population totale supérieure à un million (1 162 000 résidents)
- emploi total de 870 000 actifs en 2060, dont 448 000 seraient par des frontaliers.

	2035	2050
Population totale	826.700	1.026.200
Emploi total	614.600	764.600
Emploi frontalier	301.000	382.000

Une répartition territoriale de la croissance de la population et de l'emploi est réalisée au niveau des cinq catégories de regroupement des communes telles que définies par l'armature urbaine:

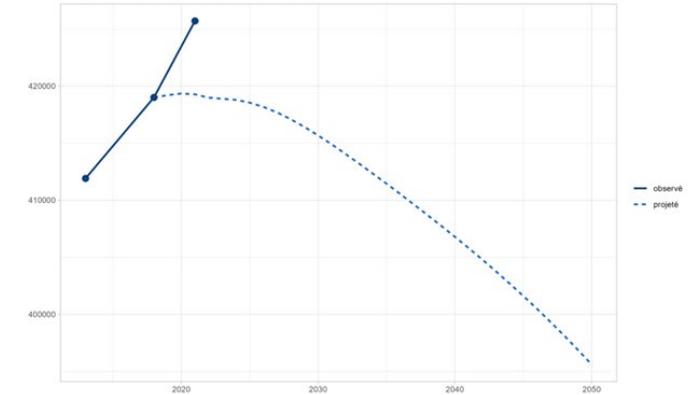
Armature urbaine	Absorption de la croissance de la population du pays en %	Absorption de la croissance de l'emploi du pays en %
Agglo-Centre	36,40%	52,30%
Région Sud	33,70%	23,50 %
Nordstad	4,80%	4,10 %
CDA régionaux hors agglomération	11,30%	10,10 %
Communes à développement endogène	13,70%	9,90%

LORRAINE NORD ET ZAN : NŒUD GORDIEN OU IMPOSSIBLE EQUATION?

- **Très rapidement, on se heurte à deux points centraux :**
 - » Est-ce que la Lorraine Nord dispose des capacités pour supporter / répondre à cette croissance ?
 - » Quelle prise en compte du transfrontalier et spécifiquement des objectifs du GD de Luxembourg dans la mise en œuvre du ZAN et la hiérarchie des normes ?
- **Risque majeur de décalage entre projections à l'échelle du Luxembourg et calibrage des documents d'urbanisme du côté France :**
 - » AGAPE : +20.000 habitants sur le SCoT de Thionville à horizon 2050
 - » ETAT : Cale ses avis sur le modèle national OMPHALE de l'INSEE qui parle de -20.000 habitants
 - » Ecart dans les besoins en logements : 20.000 à 45.000
- **Ce décalage = risque de crise de l'aménagement du territoire transfrontalier**

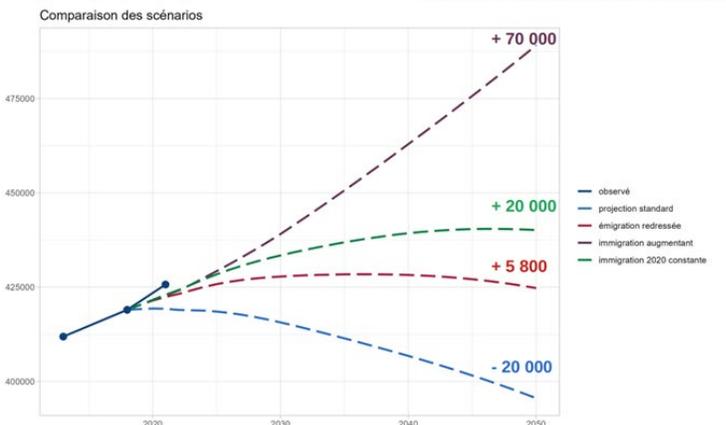


Entre 2018 et 2050, -23 000 habitants (-5,6%)



PASSER DES FRONTALIERS AUX HABITANTS

PROJECTIONS DE POPULATION DANS LE TERRITOIRE NORD-LORRAIN



LORRAINE NORD ET ZAN : NŒUD GORDIEN OU IMPOSSIBLE EQUATION?

■ Pourquoi ?

- » D'un côté (Luxembourg) pas de hiérarchie des normes pour faciliter la transcription de la stratégie du PDAT aux échelles locales
- » De l'autre côté (France) : une hiérarchie des normes qui rend les territoires de la Lorraine Nord extrêmement dépendants :
 - o de la prise en compte du transfrontalier par les documents de planification supra-territoriaux, en particulier le SRADDET
 - o de la difficulté de mettre en avant un modèle de projection démographique autre que celui de l'INSEE, qui serait le seul crédible pour justifier des objectifs de croissance démographique et de besoins en logements des territoires
 - o des avis des services de l'Etat : l'anticipation n'est pas une ambition
- » Résultat : SCoT et PLUi fragilisés et territoires qui ne peuvent plus planifier correctement : comment loge-t-on les nouveaux actifs ?

Loi Climat et Résilience du 22/08/2021

Territorialisation du ZAN

Schéma régional
d'aménagement, de
développement
durable et d'égalité des
territoires (SRADDET)

Grand Est
ALSACE CHAMPAGNE-ARDENNE LORRAINE

Schémas de
Cohérence territoriaux
(SCoT)
SCoT Nord 54
SCoT Agglo.
Thionvilloise
SCoT Agglo Messine

SCoT Nord 54
Syndicat mixte

SCOT
AGGLOMERATION THIONVILLOISE

Syndicat mixte du
SCOTAM

Plans Locaux
d'Urbanisme
Intercommunaux ou
Communaux (PLUi /
PLU)

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
pays haut val d'alzette

COELC
PL

Bf
Communauté de Communes
Bouvois Trois Frontières

ORNE LORRAINE CONFLUENCES
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

T2L

ARC MOSELLAN

CCCE

GRAND LONGWY
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION

**Portes
de France**
THIONVILLE
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION

**DAMVILLERS
SPINCOURT**
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

VAL DE FENSCH
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION

124.000 travailleurs frontaliers en 2024

90% des frontaliers français vers le Luxembourg

25% de la main d'œuvre luxembourgeoise



26.750 travailleurs frontaliers
20% des frontaliers français vers le Lux.
5,5% de la main d'œuvre Lux.



62.900 travailleurs frontaliers
50,5% des frontaliers français vers le Lux.
13% de la main d'œuvre Lux.



22.960 travailleurs frontaliers
18,5% des frontaliers français vers le Lux.
5% de la main d'œuvre Lux.

Table ronde n°1

Les ambitions du PDAT à l'épreuve des réalités locales

Julien SCHMITZ

Directeur de l'AGAPE

Jean-Marc LAMBOTTE

Directeur scientifique au Lepur - Université de Liège et membre du Comité de pilotage de l'UniGR-CBS (Grande Région - Center for Border Studies)

Patrick BOUSCH

Coordinateur en matière de politique nationale · Luxembourg Institut Socio-Economical Research (LISER)

Robert WEALER

Chef de division – Division Stratégie et prospective territoriales Territoire au Ministère du Logement et de l'Aménagement du Territoire luxembourgeois

Aurélien BISCAUT

Secrétaire général de la Mission Opérationnelle Transfrontalière (MOT)



Matthieu BARADEL

Responsable de la Direction du Projet d'agglomération
Grand Genève - Etat de Genève

LE GRAND GENÈVE

Vision Territoriale Transfrontalière

GRAND GENÈVE

Vision territoriale transfrontalière

04.11.2024



Le Grand Genève aujourd'hui



Un bassin de vie transfrontalier

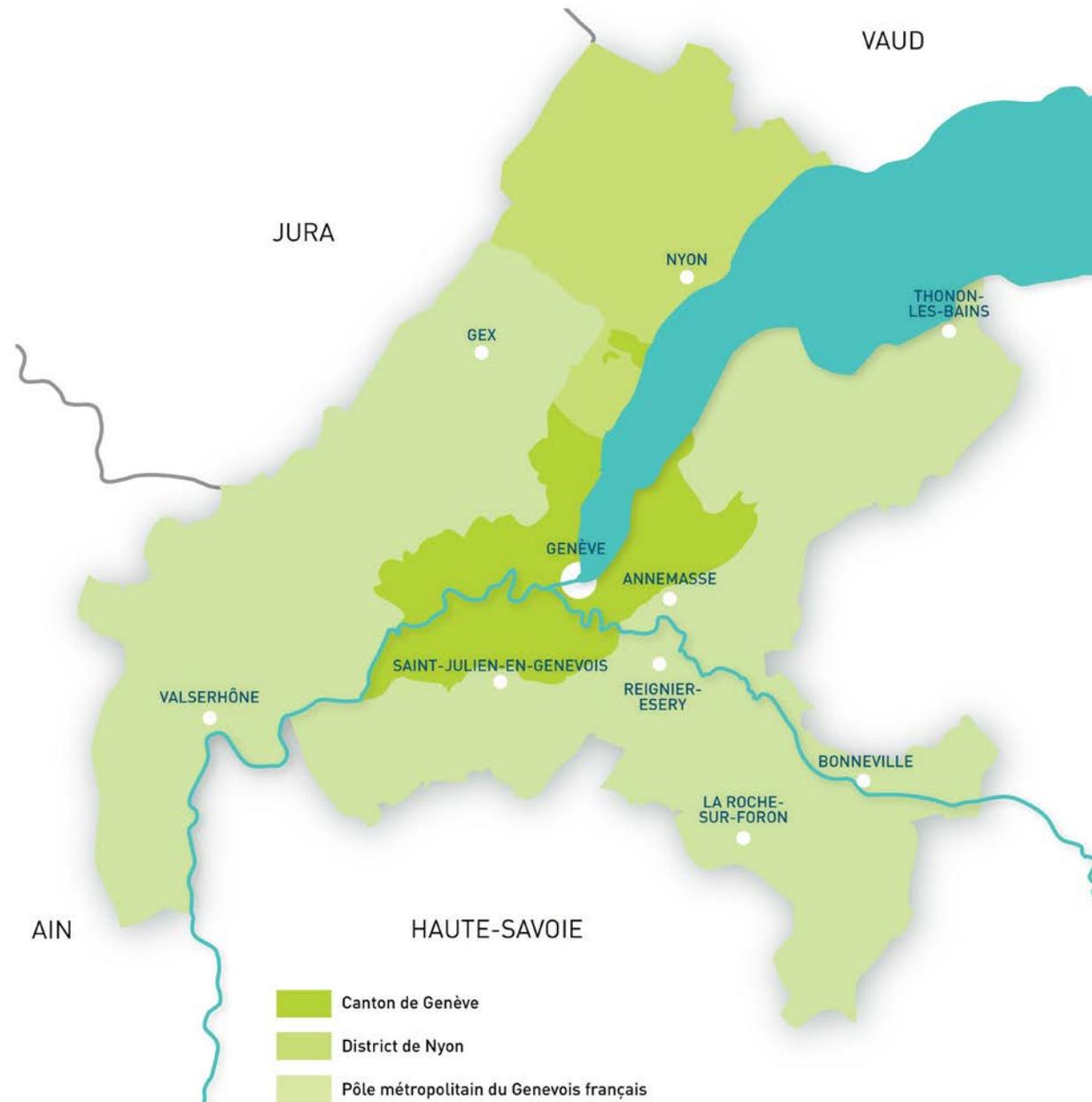
2 pays
2 cantons
2 départements
1 région

209 communes

2000 km²

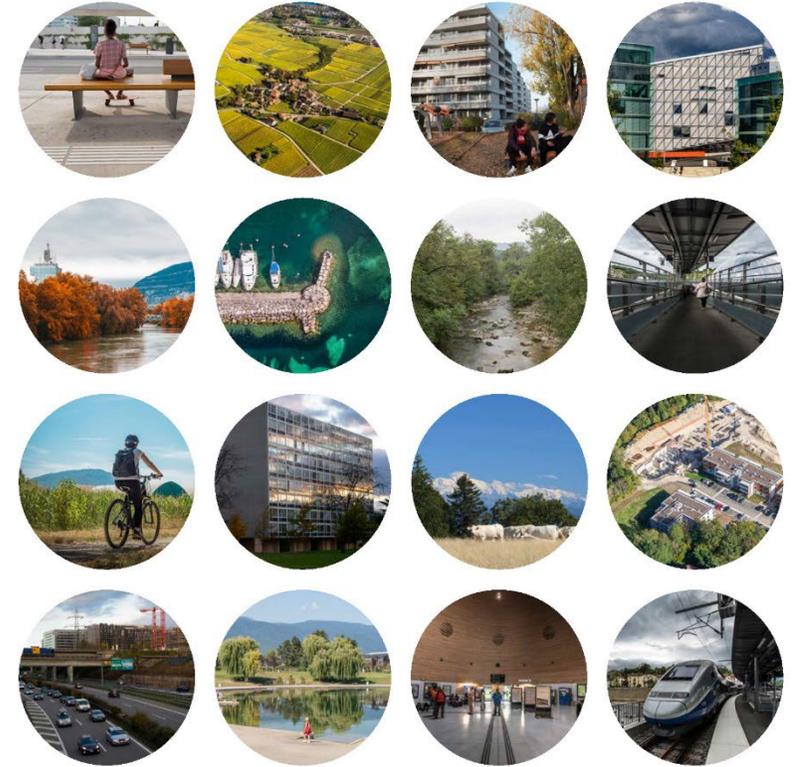
1'000'000 habitants

535'000 emplois



REPUBLIQUE
ET CANTON
DE GENEVE

Quelle Vision pour 2050 ?



GRAND GENÈVE

VISION TERRITORIALE TRANSFRONTALIÈRE 2050 RAPPORT PRINCIPAL

JUILLET 2024



GENEVOIS
FRANÇAIS

Région
de Nyon

Grand Genève

L'objectif politique

Élaborer ensemble une vision du territoire pour le Grand Genève à l'horizon 2050 en réponse à deux principaux défis :

- la transition écologique / neutralité carbone
- la croissance démographique/économique :
 - +200'000 à +400'000 habitants
 - +80'000 à +160'000 emplois



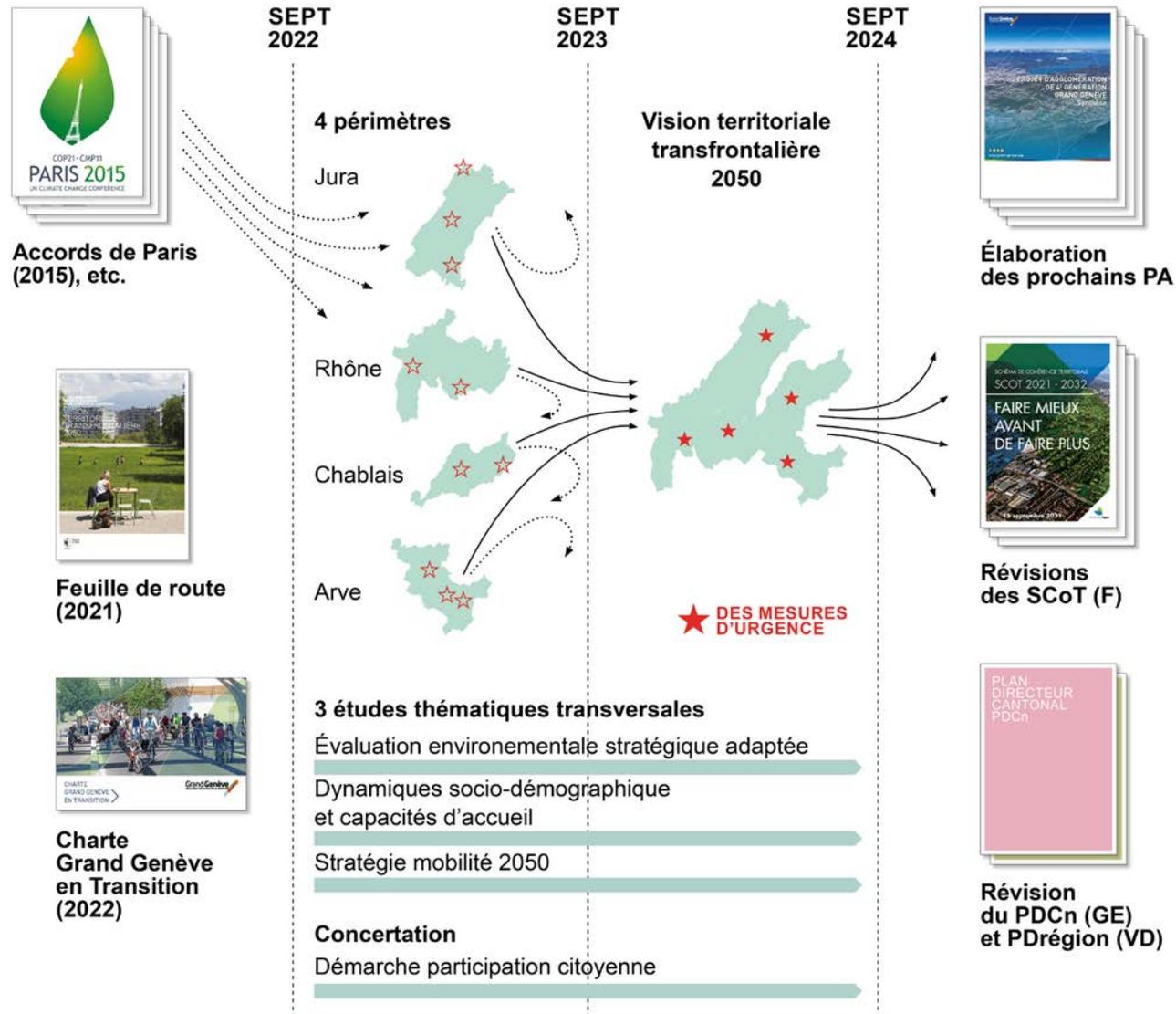
CHARTRE
GRAND GENÈVE
EN TRANSITION >

Grand Genève
AGGLOMÉRATION FRANCO-VALDO-GÉNEVOISE



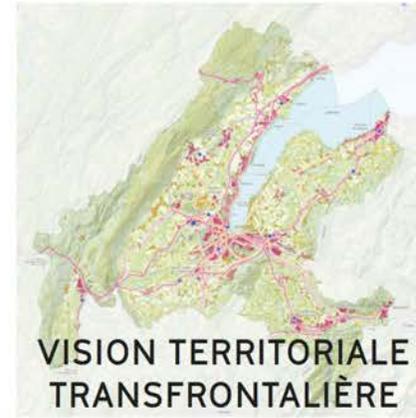
Grand Genève
AGGLOMÉRATION FRANCO-VALDO-GÉNEVOISE

Plus de deux années d'un processus exploratoire et participatif arrimé aux planifications des partenaires

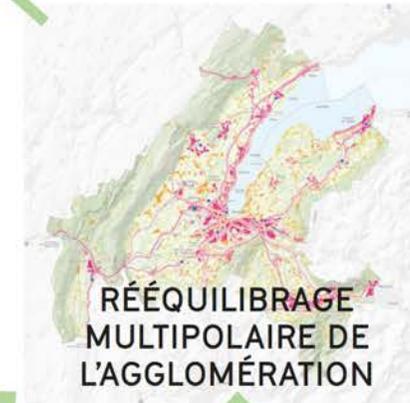


1 vision, 2 orientations principales et 6 modes d'action

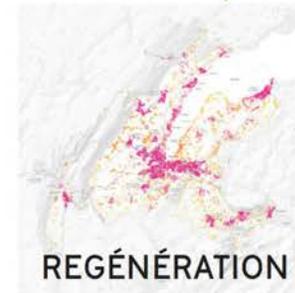
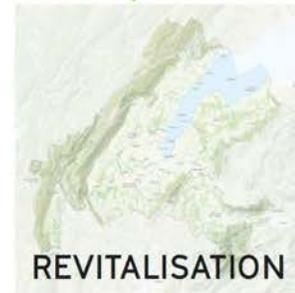
VISION
TERRITORIALE
HYBRIDEE



AXES THÉMATIQUES



MODES D'ACTION



Participation citoyenne

Présentation des attentes de deux ambadrices de la démarche citoyenne lors des ateliers PACA, janvier 2024
© Emilie Laici, 2023/État de Genève



Discussion autour de la maquette, soirée publique © Igor Andersen, 2023



La VTT révélatrice des tensions du territoire

FRANCE VOISINE

Publié 1. octobre 2023, 22:03

On vous explique la Zéro artificialisation nette des sols dans le Genevois

Le pôle métropolitain du Genevois français s'est mis en ordre de marche pour assurer la Zéro artificialisation nette des sols (ZAN), à partir de 2050. La période, jusqu'en 2030, doit permettre de faire l'inventaire de toutes les réalisations sur le territoire.

Il n'a jamais fait aussi chaud à Genève en août

Le thermomètre a affiché 39,3 °C à Genève ce jeudi. L'eau du Rhône frôle également des températures record.

Et si l'eau venait à manquer à Genève ?

En raison de la demande croissante de la population, de l'agriculture et de l'industrie, la disponibilité de l'eau potable n'est pas garantie à long terme. Des mesures sont lancées pour y parvenir.

Abo Tensions transfrontalières

Les soignants genevois devront-ils travailler aussi en France voisine?

Salariés en euros délogés par les frontaliers près de la Suisse

Aux portes de Genève et de la Suisse, les loyers sont prohibitifs pour ceux qui travaillent en France. Pour le coup, des communes peinent aussi à trouver des employés.

A Annemasse, l'argent suisse creuse les inégalités

Abo Exclusif - Immobilier en France voisine

Voici où se trouvent les logements les moins chers

Découvrez par commune, par type de logement et nombre de pièces les prix de vente moyens en Haute-Savoie et dans l'Ain.

En vallée de l'Arve, le décolletage fait face à une pénurie de main-d'œuvre

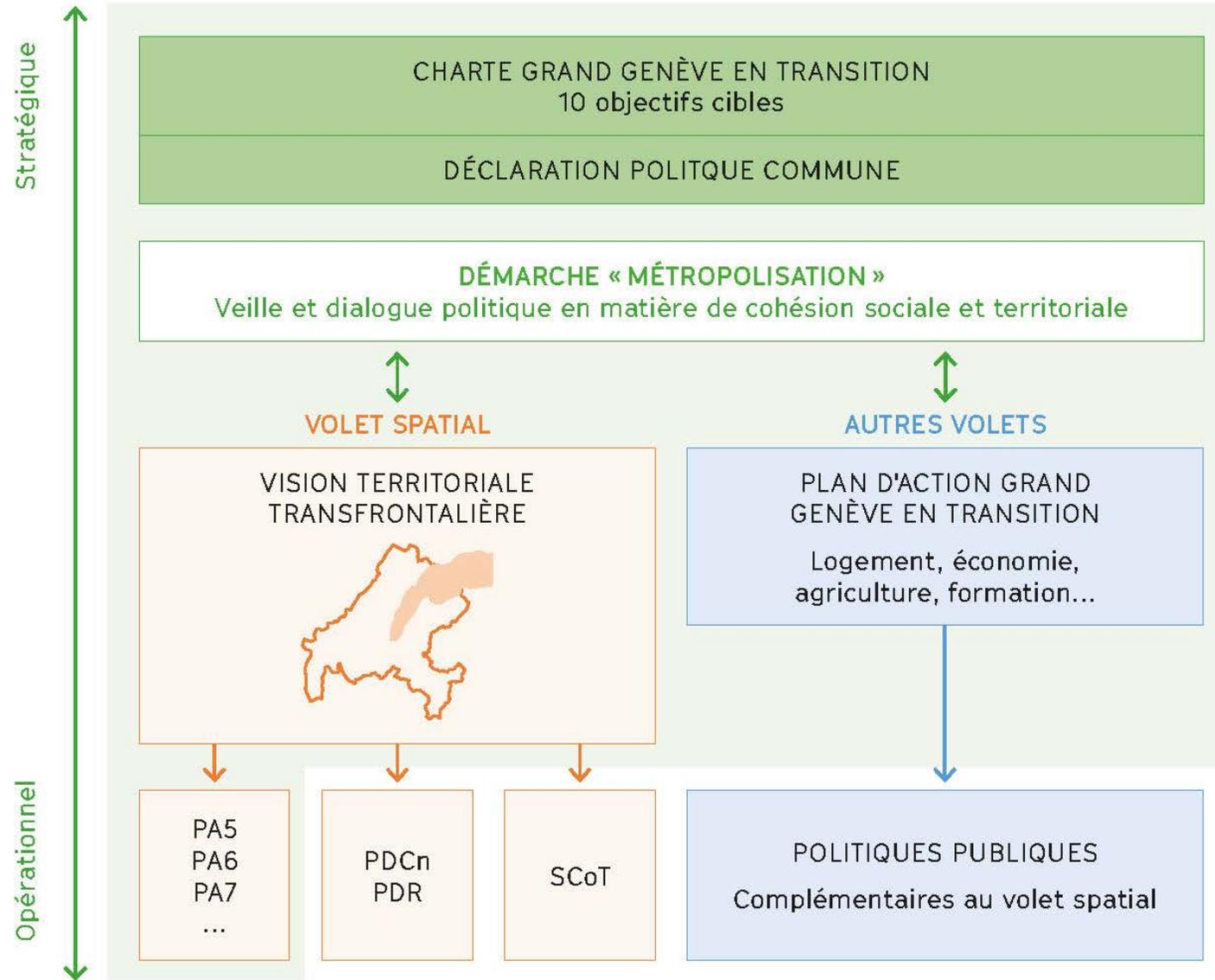
Peur du Léman Express : réactions étonnantes des commerçants genevois

Le Grand Genève sonde ses habitants pour comprendre leurs habitudes de consommation

Prochaines étapes



Impulsion et mise en œuvre



Périmètre d'action du GLCT Grand Genève

www.grand-geneve.org/vision-territoriale-transfrontaliere



Table ronde n°2

Opportunités d'un aménagement transfrontalier

Marie-Josée VIDAL

Premier Conseiller de Gouvernement – Chef de cabinet, Département de l'Aménagement du Territoire

Matthieu BARADEL

Responsable de la Direction du Projet d'agglomération Grand Genève - Etat de Genève

Sabine FRANCOIS

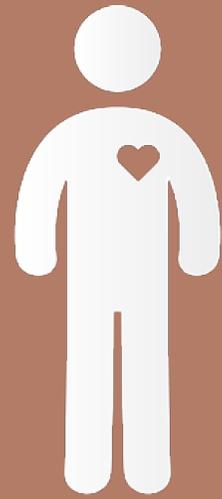
Directrice générale adjointe en charge des transitions au Conseil Régional Grand Est

Philippe DESCHAMPS

Sous-Préfet de Thionville

Aurélien BISCAUT

Secrétaire général de la Mission Opérationnelle Transfrontalière (MOT)



Merci de
votre
attention